

Dans ce numéro

1. Retour sur l'ouverture du Brochet
2. Animations pêche avec l'AAPPMA La Plongeotte
3. Team river Clean 90
4. Accès rivière
5. La Charte du pêcheur
6. Manifestation antisépéciste
7. Étang des Forges Belfort
8. Agenda

Ouverture du Brochet



BROCHET

OUVERTURE DE LA PÊCHE
Samedi 24 avril 2021

Depuis le bord ou sur l'eau, seul(e) ou entre proches, redécouvrez les plaisirs de la pêche.

Pour rappel, avant cette date tout brochet pêché en 1^{ère} catégorie doit être remis à l'eau.

www.cartedepêche.fr

Avec la CARTE DE PÊCHE INTERFÉDÉRALE 2021, pêchez sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHEIEGOURNE.

GÉNÉRATION PÊCHE

Tous à la pêche !
cartedepêche.fr

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 90
ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND OUEST
ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
FÉDÉRATION DU TERRITOIRE DE BELFORT POUR LE PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
3A Rue d'Alsace
90150 FOUILSE-MACNE
Tel : 03 84 23 39 49 - Mail : contact@fede-peche90.fr

Samedi 24 Avril marquait le début de saison pour la pêche du carnassier. Vous avez été nombreux à vous rendre au bord de l'eau pour pêcher votre premier brochet de l'année. Nous vous rappelons que **tout sandre capturé avant le 1^{er} juin doit impérativement être remis à l'eau** avec les précautions d'usage, pour la simple et bonne raison est qu'il est en période de fraie.

Pour rappel, la **taille minimum réglementaire du brochet est fixée à 60 cm**, et le nombre de prise est limité à **1 carnassier / jour / pêcheur**.

Les Francas à la pêche...



Les bénévoles de l'**AAPPMA La Plongeotte** ont commencé leurs séances d'initiation pêche avec les **Francas**. Ces animations ont lieu au **Barrage de retenue à Joncherey**, dans le respect des règles sanitaires.

Deux journées se sont déroulées avec des conditions météorologiques complètement différentes :



La première avec des averses de neige et de pluie, un vent du nord plutôt désagréable, et des poissons plutôt timides.

La seconde, une semaine plus tard, sous un soleil radieux et des températures très agréables ; même les poissons étaient plus actifs.

Encore bravo aux bénévoles qui permettent aux enfants de passer un agréable moment.

Nettoyage rivière

Le **Samedi 08 Mai 2021**, L'association **TEAM RIVER CLEAN 90** organise, avec l'appui de **l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers**, le soutien de la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort, de nombreux partenaires et de la mairie de Bavilliers une **journée Nettoyage entre Bavilliers et Froideval**. Le Président de l'AAPPMA, Patrick CARLINET, très sensible aux gestes écologiques remercie très sincèrement la Team River Clean pour ces actions en faveur de l'environnement.

Toutes les mesures sanitaires seront en place pour le bon déroulement de cette journée.

Infos et réservations par mail : dino90gamer@gmail.com
Vous recevrez toutes les informations par mail, après inscription.

Le combat et la sensibilisation commence ici !

N'oubliez pas l'association compte sur les volontaires, et la planète compte sur vous !



Accès rivière règlementé



L'accès à la rivière dans le **Moulin des Bois est interdit à tout véhicule**. Les pêcheurs non autorisés doivent laisser leur véhicule sur le parking prévu à cet effet, au risque de se faire verbaliser.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les lieux !

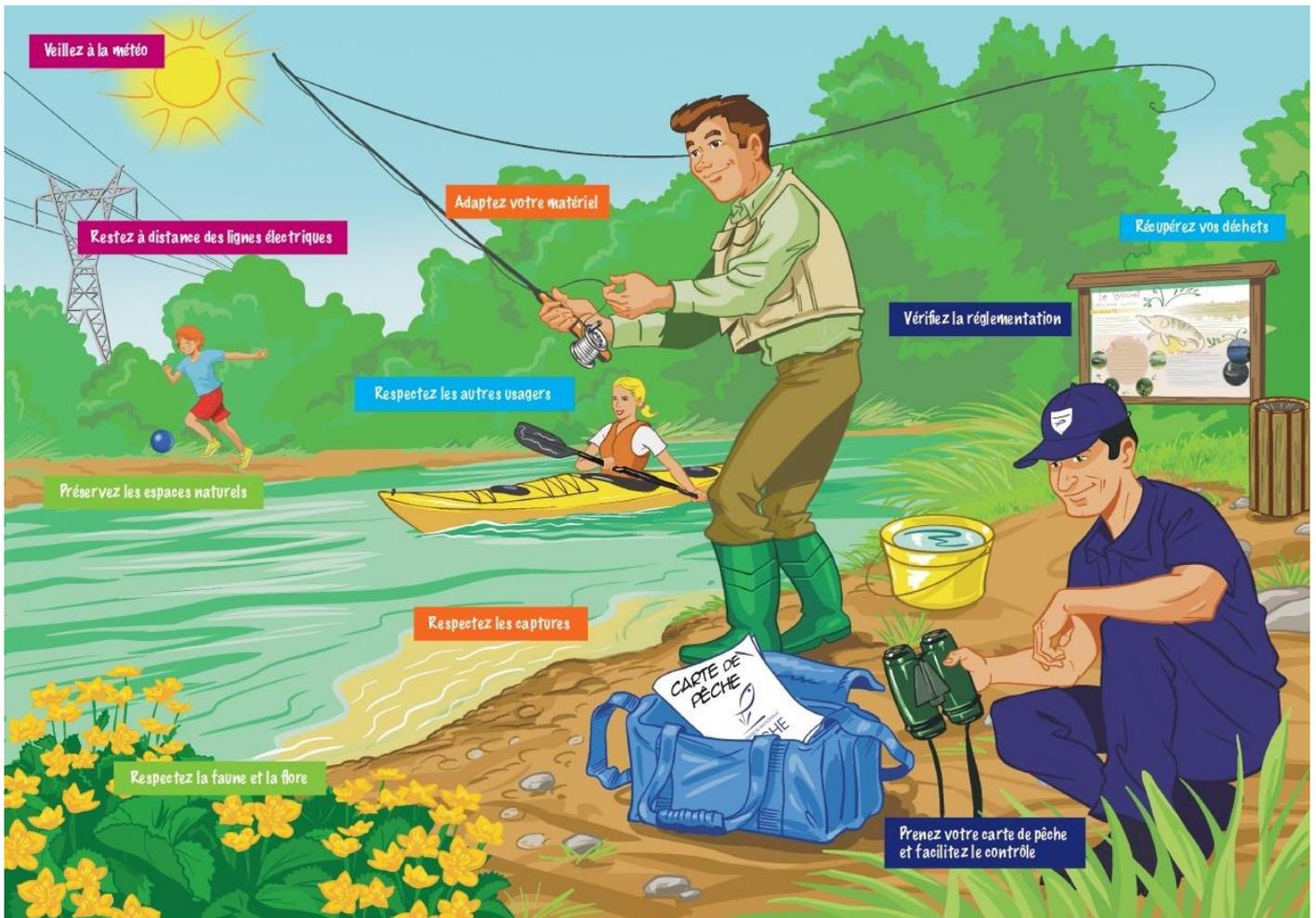
La Charte du Pêcheur

Suite aux résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la FNPF du 27 septembre 2020, nous avons le plaisir de vous annoncer la parution de la « **Charte du Pêcheur Associatif de loisir** ».

Cette charte est articulée autour de 5 thématiques majeures :

- la réglementation,
- la sécurité,
- les espèces pêchées,
- le milieu naturel,
- les lieux et les usagers,

Au programme, rappel des principes et engagements envers notre réseau associatif et diverses recommandations d'usage destinées aux pêcheurs pour la pratique de leur loisir, en toute sécurité, dans le respect des milieux aquatiques et des poissons.



UN PÊCHEUR EN FRANCE SUR 10 A 15 ANS
GÉNÉRATION PÊCHE
 UN PÊCHEUR EN FRANCE SUR 10 A 15 ANS



La pêche est une des activités les plus populaires et traditionnelles car elle répond à de nombreuses aspirations individuelles, collectives et écologiques. Sa réglementation minutieuse contribue à préserver un milieu naturel français diversifié, riche et propice à une biodiversité aquatique irremplaçable.

Pour pouvoir pêcher, vous devez disposer d'une carte de pêche. Cette carte matérialise votre appartenance à une association de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPMA) et plus globalement votre intégration au réseau associatif de la pêche de loisir. Par cette adhésion, vous contribuez également au financement de plusieurs actions en faveur de la protection et la préservation de notre milieu naturel et de sa faune piscicole. Vous pouvez vous investir dans les activités des associations de pêche pour la transmission du loisir, l'entretien et la surveillance des milieux aquatiques.

La pratique de la pêche implique, sous la responsabilité de chacun, l'adhésion aux valeurs véhiculées par les structures associatives de la pêche de loisir dont le respect de la sécurité et de la réglementation, du milieu naturel, des espèces pêchées, des lieux de pêche et des autres usagers (pêcheurs et autres).

www.federationpeche.fr
www.generationpeche.fr

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
 108-110 rue Saint-Maur 75011 Paris • Tél. : 01 48 24 96 00 • e-mail : contact@federationpeche.fr



www.facebook.com/federationnationalepeche
<https://twitter.com/LaFNPF>

Charte du pêcheur associatif de loisir



Ensemble respectons...



La sécurité

- **Soyez prudent** : vérifiez météo, débits, règles de navigation et manœuvres des barrages. Munissez-vous d'équipements de sécurité adaptés et numéros d'urgence. Prévenez votre entourage. Ne mettez personne en danger, ni vous ni les autres.
- **Tenez-vous à distance** des lignes électriques et passez dessous, la canne à l'horizontale. A proximité des lignes, le danger est de provoquer un arc électrique même sans contact.



La réglementation

- **Ayez à disposition votre carte de pêche** et tout document complémentaire. Disponible sur cartedepeche.fr cette carte d'adhésion à votre association permet de financer les actions dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.
- **Appliquez la réglementation** consultable dans le guide annuel de votre AAPPMA et de votre fédération départementale ou sur leur site internet. Cette réglementation : période de pêche, type, taille et nombre des espèces pêchées... est définie dans l'intérêt des peuplements en place et pour la pérennité de notre activité.
- **Facilitez le contrôle** par les agents compétents. La réglementation et les agents qui la font respecter agissent dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.



Les espèces pêchées

- **Adaptez le matériel et la pratique aux captures attendues** (ardillon écrasé ou non, hameçons simples ou triples, engins et filets, épuisette sans nœud, assommoir, mètre, ciseaux...). Cela permettra de limiter les manipulations de la capture.
- **Agissez rapidement avec votre capture pour la conserver ou la remettre à l'eau.** Dans les deux cas, limitez au strict minimum les temps de manipulation (idéalement décrochage rapide dans l'eau, photo...). L'assèchement des branchies d'un poisson hors d'eau est rapide et ses organes internes vulnérables.



Les lieux et les usagers

- **Partagez les lieux avec les autres pêcheurs et usagers avec courtoisie et civisme** : emprise du matériel dans l'eau, sur les berges ou les halages...
- **Préservez les lieux et leurs aménagements dans l'intérêt des pêcheurs et des autres usagers** (berges, plantations, bêtails, clôtures et barrières, stationnements...). Le droit de pêche accordé par les propriétaires dépend aussi du bon comportement des pêcheurs.
- **Récupérez les déchets** (fil de pêche, hameçons, verre, plastique, plombs...). Ils souillent les sites et peuvent être dangereux.



Le milieu naturel

- **Veillez sur la flore et la faune sauvages, leur milieu de vie et de reproduction** (végétation des rives, fond de la rivière, amorçage...). Tous ces éléments biologiques contribuent à la bonne santé des peuplements de poissons.
- **Alertez votre association, la fédération départementale ou les autorités compétentes des situations qui vous paraissent anormales** : mortalités de poissons importantes, pollutions, braconnage, espèces inconnues...
- **Respectez les interdictions de transfert d'espèces d'un lieu de pêche à l'autre.** Vérifiez, nettoyez et séchez votre matériel (boîtes, bourriches, bateau...). Certaines espèces peuvent nuire très sévèrement à la pêche ou perturber les peuplements en place : végétaux envahissants, poissons exotiques, poissons porteurs de maladies ou concurrents des autres poissons...



Nous profitons de cette chartre pour vous rappeler que vous devez redoubler de prudence aux abords des lignes électriques.

La pratique de la pêche peut vous placer à proximité de lignes électriques : en approchant votre canne à pêche ou votre fil de pêche trop près, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage). **Respectez bien les distances de sécurité et les gestes essentiels de prévention qui suivent.**

Évitez de pêcher près des lignes électriques. En cas de présence de lignes électriques aux abords du plan d'eau, repérez-les, et tenez-vous en à distance pour éviter tout risque d'amorçage (arc électrique), y compris si vous pêchez en bateau.

Vous devez impérativement respecter la distance de 5 mètres, le risque existe à la fois au contact de la ligne électrique mais surtout à l'approche.

Ne touchez jamais un objet en contact avec une ligne électrique. En passant sous une ligne électrique, tenez votre canne en position horizontale. Pour tout renseignement rendez-vous sur le site : www.sousleslignes-prudence.com

Manifestation à Paris



La Fédération 75 avec appui de la FNPF organise une manifestation suite à un projet emmené par des associations animalistes qui voudraient interdire la pêche dans Paris et la pratique de la pêche aux vifs.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur la **page Facebook de l'UPP** : <https://www.facebook.com/Uniondespecheursdeparis>

Etang des Forges

Patrick CARLINET, Président de l'AAPPMA Belfort-Bavilliers vous informe que les **travaux d'étanchéité** du mur de l'ancienne laiterie, la pose de palplanche sont terminés.

Reste encore **le système de vidange**, mais le Grand Belfort nous affirme que le plan d'eau va pouvoir se remplir progressivement.

Néanmoins au vu du manque d'eau, **l'étang des forges reste fermé à la pêche.**

Nous vous tiendrons informé dès que la reprise de notre activité pourra se faire.

Merci de votre compréhension !



A venir...

08/05 : Nettoyage rivière avec la Team River Clean 90

22/05 – 8h00 : Nettoyage buses sur le Rhône – Rdv Etang Gauthier à Sermamagny

22/05 – 14h00 : Journée nature à Delle sur le véloroute à l'arrière de la mairie. Stand de La Plongeotte pour la découverte du milieu aquatique.

01/06 : Pêche du Sandre autorisée

L'équipe de la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort

vous remercie de votre attention.

Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace – 90150 FOUSSEMAGNE

☎ : 03 84 23 39 49

@ : contact@fede-peche90.fr

Site internet : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>